

PROPOSITION DE LOI

visant à étendre l'article 2 du Code de Procédure Pénale par :

**L'article 2-21 partie civile d'associations
de défense de commerçants et d'artisans
dans le cadre de l'Equipement Commercial**

NOM :

Prénom :

Adresse :

C.P. : Ville.....

En tant que.....
Je soutiens l'action d' *EN TOUTE FRANCHISE* pour obtenir l'article 2-21 du Code de Procédure Pénale qui permettra aux associations de commerçants de lutter contre les surfaces illicites des grandes surfaces, les fraudes présentées dans les dossiers de la Commission Départementale (ou Nationale) d'Equipement Commercial ou dans les permis de construire qui permettent la mise en œuvre de fraudes, de surfaces illicites exploitées en toute impunité.

Fait le,

Signature